



# Mise en place en France d'une base de données des conventions et accords collectifs de travail

por Franck Héas

En France, dès septembre 2017, l'intégralité des accords collectifs seront en accès libre dans une base de données nationale dédiée (Art. L. 2231-5-1 C. trav.). Cette nouvelle disposition résulte de la loi dite « Travail » du 8 août 2016. Les conventions et accords collectifs de travail devront faire l'objet d'une publicité élargie: les conventions et accords de branche, de groupe, interentreprises, d'entreprise et d'établissement seront en effet dorénavant versés dans une base de données nationale. Deux exceptions sont prévues : une partie du texte pourra être exclue de la publicité et un signataire pourra demander à ce que la publicité s'opère de façon anonyme.

Pour ce faire, un Data Camp a eu lieu au Ministère du travail début décembre 2016. C'est le commencement de l'accès libre (open data) en France, en matière de négociation collective. Les intérêts sont nombreux : augmenter la connaissance des textes conclus et renforcer ainsi la négociation en entreprise ; diffuser les bonnes pratiques ; mieux identifier les normes conventionnelles applicables. Une telle source sera très précieuse pour les chercheurs s'intéressant aux questions de travail et d'emploi (juristes, sociologues, économistes).

Au-delà, il pourrait aussi être envisageable de croiser ce futur nouveau dispositif avec d'autres bases de données (celles des organismes sociaux ou du gouvernement) pour renforcer l'information juridique et statistique.

*Franck Héas*

Professeur de Droit, Faculté de droit de l'Université de Nantes